



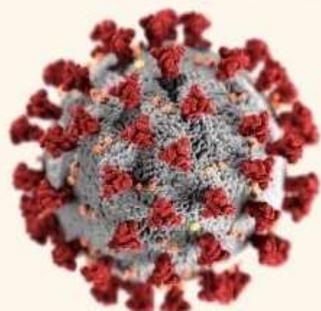
NATIONALE D'ELEVAGE

CFCNSJ 2021

Avermes (Allier) | Dimanche 3 Octobre 2021

Inscriptions sur OnlineDogShows.eu
Ristourne de 20€/chien pour les adhérents 2021
Contact : emma.gallou@gmail.com

Photographe de l'évènement : F. Lhonoré



Plan Sanitaire COVID-19

Etabli le 22 juillet 2021
Révisé le 18 septembre 2021





PROTOCOLE SANITAIRE Covid 19

Applicable à la Réunion Nationale d'Élevage à

Parc Moulins Expo, 3 avenue des Isles 03000 Avermes les 2 et 3 octobre 2021

Le but de ce protocole est de limiter les risques de transmission du virus Covid-19 lors de la tenue de la Réunion Nationale d'Élevage, ci-après dénommée « **l'Exposition** » citée en en-tête, organisée par le Club Français des Chiens Nordiques et des Spitz du Japon, ci-après dénommé « **l'Organisateur** ». Dans la suite, le mot « chien » désigne indistinctement un(des) chien(s) ou une(des) chienne(s).

L'Exposition se déroule dans un hall couvert.

L'**Organisateur** est représenté sur place par la Commissaire Générale de l'Exposition **Fabrice Roux**.

Le présent protocole est une annexe au règlement cynophile de **l'Exposition**.

1. Le Public

L'entrée de **l'Exposition** n'est pas ouverte au Public

2. Passe sanitaire

Le décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 prévoit la présentation obligatoire d'un passe sanitaire pour les établissements recevant des activités culturelles, sportives, ludiques ou festives et les foires ou salons professionnels.

Le pass sanitaire sera présenté à l'entrée du site à un gardien prestataire de service missionné par l'Organisateur et chacun devra s'y soumettre : exposant, accompagnateur, bénévole, juge. Les salariés des prestataires de service missionnés par l'organisateur devront également présenter leur pass à l'entrée.

D'après le décret déjà cité, à partir du 30 septembre 2021, les enfants de plus de 12 ans sont également soumis à cette obligation.

L'Organisateur souligne que la présentation de ce pass ne pose aucune difficulté rédhibitoire, il suffit que les accédant au site fasse preuve d'un minimum d'organisation.

Comme le prévoit le décret déjà cité à son article 6, le comité du CFCNSJ a décidé lors de sa réunion du 21 août 2021 de ne pas rendre obligatoire le port du masque.

Ces dispositions s'appliquent le 2 octobre 2021 pour le séminaire sur le Laïka de Iakoutie et le dîner et le 3 octobre 2021 pour la Réunion Nationale d'Élevage

3. Jugement des chiens

Chaque exposant reçoit, quelques jours avant l'exposition, les horaires prévisionnels de jugement. Les exposants sont invités à suivre à bonne distance, ou bien directement sur leurs Smartphones, l'avancement des jugements afin d'éviter de venir trop tôt près du ring.

Le juge, les exposants et handlers sont invités à suivre les recommandations de la Fédération Cynologique Internationale (FCI), reproduit intégralement ci-dessous :

Communiqué de la FCI du 2 mars 2020

Chers visiteurs,

Le Comité Général de la FCI est conscient du fait que l'épidémie de coronavirus a de nombreuses conséquences dans notre vie de tous les jours et cause de graves dommages dans le monde entier.

Nous recommandons à chaque personne participant aux événements de la FCI de fréquemment se laver les mains avec un désinfectant, de préférence fourni par les comités organisateurs. Les contacts interpersonnels habituels, comme les poignées de main ou tout autre contact superficiel entre participants, exposants et juges, doivent être évités sans pour autant être pris pour des marques d'attitude inamicale.



Club Français des Chiens Nordiques et des Spitz du Japon

Club affilié à la Société Centrale Canine (reconnue d'utilité publique)
Agréé par le Ministère de l'Agriculture

La FCI recommande également aux juges de ne pas vérifier eux-mêmes les dents des chiens, mais de solliciter l'assistance des exposants pour ce faire. La FCI recommande aussi aux juges de désinfecter leurs mains plus fréquemment.

La FCI ne prévoit pas de mesure globale en ce qui concerne le coronavirus, la gestion de l'épidémie dépendant strictement des conditions locales. Cependant, la FCI souhaite attirer l'attention sur le fait que les autorités locales ont le droit et la responsabilité d'implémenter des réglementations locales relatives à des événements publics, si cela s'avère nécessaire.

Afin d'éviter toute situation embarrassante, la FCI recommande de vérifier les respectives mises à jour des sources d'information, de respecter les conseils ministériels en ce qui concerne les déplacements, ainsi que les instructions de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public>

Au nom du Comité Général de la FCI, Dr Tamas. Jakkel, Président de la FCI

4. Sortie des chiens

Comme indiqué dans le règlement, les exposants peuvent quitter l'Exposition dès que leur chien a été jugé. Les « slips » de jugement leur seront envoyés au format Acrobat dans le 7 jours au plus. Cependant, les meilleurs de races et les meilleurs dans les classes Baby, puppy, jeune, vétérinaire et les chiens inscrits en classe reproducteur, affixe, paire et couple, sont invités à rester pour le jugement collectif en ring d'Honneur.

5. Information des intervenants

Chaque exposant à la responsabilité de télécharger le règlement de l'exposition avec le présent protocole, sur le site d'inscription <https://www.onlinedogshows.eu/fr/Show/Index/2067> d'en prendre connaissance et de le communiquer à ses accompagnateurs.

L'Organisateur communiquera; par email, le présent protocole à chacun des bénévoles, au vétérinaire, aux éventuels prestataires de service et à la municipalité.

6. Divers

L'Organisateur recommande à chaque exposant de familiariser, dans les jours précédant l'Exposition, son chien à la présence de personnes masquées. En effet, la découverte, pour la première fois, de personnes masquées en grand nombre peut provoquer chez le chien une attitude agressive ou de peur. Dans les deux cas, ceci peut provoquer un déclassement du chien par le Juge ou un échec au test de caractère

L'Organisateur tient, en nombre limité, des masques à vendre au prix de 2€ et tient gratuitement à disposition du gel hydro alcoolique, au stand du *secrétariat*. Cependant, chaque exposant, accompagnateur et bénévole est invité à venir avec son propre masque et sa fiole de gel hydro alcoolique.

L'Organisateur recommande que tous, i.e. le vétérinaire, le juge, les bénévoles utilisent leurs stylos personnels mais l'Organisateur tiendra à disposition des stylos basiques à usage unique.

L'Organisateur fournit gratuitement au juge et à chaque bénévole 2 masques chacun, pour la journée.



Jacky Martin
Président

En annexe : Les gestes barrières (document gouvernemental)



Annexe au Protocole Sanitaire Covid-19



COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
 très régulièrement
 les mains**



**Tousser ou éternuer
 dans son coude
 ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
 à usage unique
 et le jeter**



**Saluer sans se serrer
 la main, éviter
 les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
 (appel gratuit)

QUAND FAUT-IL SE LAVER LES MAINS ?

APRÈS



s'être mouché,
 avoir toussé
 ou éternué



avoir rendu
 visite à une
 personne
 malade



chaque sortie
 à l'extérieur



avoir pris
 les transports
 en commun



être allé
 aux toilettes



s'être occupé
 d'un bébé



@MinSoliSante



MINISTÈRE
 DES SOLIDARITÉS
 ET DE LA SANTÉ